



MAITRE D'OUVRAGE

## COMMUNE D'ISNEAUVILLE

HOTEL DE VILLE  
Place de l'église  
76230 ISNEAUVILLE

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**Objet :**

**REPLACEMENT DU SOL SPORTIF DE LA SALLE DES  
SPORTS – COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE.**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
C.C.T.P

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Objet du marché**

Mission de marché à procédure adaptée

**REPLACEMENT DU SOL SPORTIF DE LA SALLE DES  
SPORTS – COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE.**

**Pouvoir adjudicateur**

**COMMUNE D'ISNEAUVILLE**

**Comptable assignataire des paiements**

## Madame la Trésorière de Bihorel

### **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITION GÉNÉRALES**

#### **1.1 - Objet du Marché**

La ville d'Isneauville souhaite remplacer le sol vétuste de la salle des sports du centre sportif du Cheval Rouge. Ce sol est d'origine et date de 1995 lors de la construction de la salle des sports et il est maintenant hors normes.

Cette salle et ce sol reçoivent les pratiques sportives suivantes :

- Hockey en salle
- Handball
- Basket
- Volley-ball
- Tennis
- Badminton

Les spécifications techniques et les clauses administratives particulières applicables au marché sont définies dans le présent document.

Attention : le prestataire devra impérativement se rendre compte sur place de l'état des existants notamment de la planimétrie du dallage béton pour l'évaluation des travaux à réaliser afin d'éviter toute plus value.

#### **1.2 - Sous-traitance**

Le prestataire est habilité à sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le pouvoir adjudicateur et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

#### **1.3 - Hygiène, sécurité et conditions de travail**

Les règles d'hygiène et de sécurité des travailleurs seront conformes au code du travail.

#### **1.4 – Rémunération**

##### **1.4.1 – Caractéristiques générales des prix pratiqués**

Contenu des prix : Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations et assurés au titulaire une marge pour risques et bénéfices (Art 10.1.3 du CCAG-TIC).

Forme des prix : Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix dont le libellé est donné dans le devis détaillé.

#### **1.4.2 – Variation dans les prix**

Les prix sont fermes pour la réalisation des travaux.

#### **1.4.3 – Application de la taxe à la valeur ajoutée**

Sauf dispositions contraires, tous les montants figurant dans le présent marché sont exprimés hors TVA. Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

### **1.5 – Caractéristiques techniques principales**

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux clauses et conditions générales des documents en vigueur à la remise des offres et en particulier :

- Les prescriptions du fabricant (notices, avis techniques du procédé mis en œuvre),
- Les normes françaises et européennes et en particulier :
  - NF P 90-202 : support de revêtements des sols sportifs,
  - NF EN 14-904 : sols sportifs intérieurs Catégorie P1 (25 à 35% de déformation),
- Règlement des différentes fédérations sportives citées ci-dessus,
- Règles de sécurité du Ministère du Travail.

#### **Les travaux comprennent :**

- La dépose du revêtement existant (type tarkett) posé en 1995 y compris évacuation en décharge spécialisée et agréée.
- La dépose des éventuels accessoires en place (voir lors de la visite obligatoire).
- Le contrôle de la qualité du dallage béton existant et de sa planimétrie (6mm sous la règle de 3m) et la reprise par ponçage des bosses et réagréage des creux et des fissures si nécessaire sur l'ensemble de la surface.
- Le contrôle et la rénovation si nécessaire des fourreaux d'ancrage des équipements sportifs existants.

- La fourniture et la mise en œuvre d'un revêtement sportif PVC en lès à souder pour activités sportives et polyvalentes, conforme à la norme NF EN 14.904, intégrant une pratique sportive en particulier pour le hockey.
- Le recouvrement des couvercles de protection des équipements sportifs.
- Le recouvrement des tampons de regards EP.
- Le détalonnage des portes d'accès si nécessaire.
- La fourniture et la mise en place de barres de seuil à chaque porte d'accès depuis le hall, le couloir, l'infirmerie et le local rangement.
- Le marquage au sol pour les PMR identique à l'existant et selon la réglementation en vigueur.
- Les tracés de lignes de jeux règlementaires.

## 1.6 - Installation et mise en service

Les travaux réalisés par le titulaire du marché sont :

- Installation de chantier et repliement, remise en état des lieux et nettoyage,
- Les branchements de chantier,
- Prévoir les aires de stockage avec le pouvoir adjudicateur,
- Fourniture des bennes à gravats,
- La mise en place des protections nécessaire au chantier (sécurité, balisage, protection des personnes et des existants),
- Dépose et évacuation du revêtement existant, chargement et transport en décharge spécialisée et agréée, y compris taxes et frais de traitement des déchets,
- Contrôle du support et mise en conformité suivant la norme NF P 90-202,
- Reprise des défauts par ponçage des bosses, aspiration, comblement des creux par réagréage approprié de 3 mm et reprise des fissures sur l'ensemble du support si nécessaire à la résine époxy,
- Contrôle et reprise des scellements des fourreaux d'ancrage si nécessaire,
- Revêtement de sol sportif :
  - Après nettoyage du support, fourniture et pose et toutes sujétions d'un complexe de revêtement de sol sportif polyvalent en PVC sur mousse PVC, conforme aux exigences de la norme NF EN 14.904 dont les principales caractéristiques sont :
    - Sous couche anti-humidité intermédiaire compacte de 1.5 mm d'épaisseur environ. L'ensemble devra bénéficier d'un avis technique du CSTB
    - Absorption des chocs P1
    - Déformation verticale :  $\leq 2$  mm
    - Résistance au poinçonnement :  $\leq 0.25$  mm
    - Epaisseur : 6,2 mm minimum
    - Naturellement antibactérien
    - Classement de réaction au feu : CFL-s1
    - Pose collée en plein

- Coloris au choix du maître d’ouvrage (deux coloris sur l’ensemble de la surface)
- Garantie 10 ans sur le revêtement
- Garantie 2 ans sur la pose
- Reprise du pourtour des ancrages
- Tracés – Marquages :
  - Réalisation de tracés de jeux conformément aux normes des fédérations sportives :
    - Handball 1
    - Basket 1
    - Tennis 1
    - Volley-ball 4
    - Badminton 4
  - Attention fourniture et pose de dalles podotactiles pour les PMR
- La remise en état après l’exécution des travaux.

**Un constat contradictoire avant et après les travaux sera dressé conjointement entre le prestataire et le maître d’ouvrage.**

Service octroyé par le pouvoir adjudicateur:

- Un vestiaire du centre sportif pourra être mis à disposition du prestataire pendant l’exécution des travaux pour le personnel de chantier.

### **1.7 – Formation du personnel**

Le prestataire devra prévoir dans son offre la formation du personnel municipal pour l’entretien.

### **1.8 – Délai d’exécution des prestations**

Les travaux sont à exécuter dans la période soit :

- Du 30/07/18 au 15/09/18

OU

- Du 22/10/18 au 02/11/18

Une prolongation du délai d’exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur sous les conditions de l’article 13.3 du C.C.A.G -F.C.S.

## **ARTICLE 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

### **2.1 – Pièces particulières**

- L'acte d'engagement ci-joint, à compléter sur la base de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur, à parapher, à dater et signer par le prestataire.  
L'exemplaire définitif de l'acte d'engagement sera complété dans le cadre de la mise au point du marché,
- Le formulaire de déclaration sur l'honneur dûment complété, daté et signé (annexe 1 du présent document),  
*Le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 5 jours à compter de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur, une copie certifiée conforme de l'ensemble des certificats et attestations délivrés par les administrations fiscales et les organismes compétents. Ces documents devront certifier de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat au 31/12/2017*
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dûment complété, daté et signé,
- Un devis détaillé des fournitures, prestations et des moyens techniques et humains,
- Le DPGF,
- Un extrait Kbis ou tout autre document attestant du pouvoir du signataire à engager la société,
- L'attestation d'assurance pour l'année en cours,
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices,
- Une liste de références de prestations similaires de moins de trois ans. De plus, le prestataire devra joindre à son offre l'agrément du fabricant pour la pose du produit préconisé,
- L'attestation de visite des lieux. Le candidat devra impérativement effectuer la visite du site. La ville lui remettra une attestation visée qui doit être jointe à l'offre. Les dates de visites imposées sont :
  - Jeudi 17 Mai 2018 à 9h sur site
  - Jeudi 24 Mai 2018 à 9h sur site

**S'inscrire impérativement auprès du service de la commande publique.**

- Un mémoire justificatif des dispositions que se propose d'adopter le candidat pour l'exécution des prestations. Le document comprenant toutes les justifications et les observations du candidat et en particulier sur : les fiches techniques concernant les principales fournitures et matériels utilisés, les échantillons des matériaux proposés,
- La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire,
- Attention : Le prestataire s'engage à fournir après la réalisation des travaux un dossier DOE complet en 2 exemplaires avec les références des produits mis en place les notices d'entretien et les garanties.

A \_\_\_\_\_, le  
Bon acceptation  
Cachet du mandataire, nom et signature  
de la personne autorisée à l'engager

Vu pour être annexé au marché N°  
en date du  
A ISNEAUVILLE, le  
Le représentant du pouvoir  
adjudicateur